

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE  
N° 17

CIRCULATION REGLEMENTÉE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de conduite GC 5 mètres, Chemin des Vignes à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, du 08 mai 2020 pour une durée de 90 jours.

Les travaux sont effectués par l'entreprise GRTP représentée par Monsieur Elric ANTUNES, 2 rue des Écoliers, 27700 BERNIÈRES SUR SEINE.

**ARRETONS**

Article 1er : Du 08 mai 2020 au 07 août 2020, La circulation sera alternée. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h. Le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- GRTP, 2 rue des Écoliers, 27700 BERNIÈRES SUR SEINE.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 30 avril 2020

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

